

I. Conditions générales

Capacité totale de l'Octogone: 455 places

La capacité mentionnée ci-dessus correspond à la capacité maximale.

Si l'installation de la console son s'avère nécessaire dans la salle, il conviendra de déduire 16 places de la capacité totale.

Prix de location par jour : CHF 2'000.-.

Ce tarif comprend la présence du personnel d'accueil (caissières, placeuses/-eurs, dames de vestiaire)

Prix de répétition par jour : CHF 500.-

II. Conditions générales billetterie

La billetterie est obligatoirement assurée par le théâtre qui percevra une taxe de CHF 3.- pour les places payantes dont le prix unitaire ne dépasse pas CHF 65.- et CHF 1.50 pour les places gratuites (invitation). Si le prix unitaire de vente dépasse CHF 65.-, la taxe pourra être majorée et son montant définitif sera calculé à posteriori en fonction des ventes réalisées

1. LA BILLETTERIE est seule habilitée à vendre tous les billets DU LOCATAIRE. Celui-ci s'engage à ne pas effectuer de pré-vente ou pré-location hors des services de la BILLETTERIE.
2. LA BILLETTERIE effectue la vente des billets pour LE LOCATAIRE dans les heures d'ouverture suivantes :
 - Du lundi au vendredi de 11h00 à 17h30 non-stop
 - A la caisse du soir une heure et demi avant le début de la représentation
3. LA BILLETTERIE dispose d'un système de vente en ligne via le site internet de L'Octogone permettant le print at home, le retrait au guichet ou l'envoi postal.
4. LA BILLETTERIE fournit AU LOCATAIRE un décompte de la manifestation au plus tard dans les 10 jours ouvrables après la manifestation. Elle rétrocède la part des recettes qui lui revient, après déduction de la taxe de billetterie.
5. LE LOCATAIRE doit faire parvenir à LA BILLETTERIE, avant l'ouverture des locations, toutes les informations utiles et nécessaires pour la vente des billets de la manifestations dans de bonnes conditions soit :
 - Le questionnaire de paramétrage dûment complété
 - Un plan de la salle précis pour des éventuelles réservations (VIP, PRESSE etc.)
 - Ses coordonnées bancaires ou postales complètes
6. LE LOCATAIRE informe le plus rapidement possible LA BILLETTERIE en cas d'annulation de la manifestation. Les frais de billetterie déjà engendrés par la manifestation seront facturés AU LOCATAIRE.

III. Conditions d'utilisation

1. Autorisations et heures de fin d'exploitation

La demande d'autorisation pour manifestation est effectuée par le locataire auprès de la police de Pully. Le locataire assumera les frais liés à l'obtention des autorisations nécessaires ainsi qu'à toute demande de prolongation des heures d'exploitation.

2. Exploitation du bar

L'exploitation du bar est gérée par la société SIRADIS SARL (Monsieur Sheldon JACQUET) sans rétrocession possible au locataire.

3. Assurances

Le matériel de la salle décrit dans la fiche technique est assuré par les soins de la Ville de Pully. Il appartient au locataire de contracter une assurance responsabilité civile pour les risques inhérents à sa manifestation. De même, le matériel, propriété du locataire doit être assuré par ses soins contre les risques incendie, dégâts d'eau, vol et autres dégâts, le théâtre et la ville de Pully déclinant toute responsabilité à cet égard.

Le locataire reconnaît avoir reçu le théâtre de l'Octogone en bon état. Si des dégâts devaient être constatés après la représentation, le locataire s'engage à dédommager l'Octogone du montant nécessaire à la remise en état des lieux tels qu'ils l'étaient lorsqu'ils lui ont été remis.

4. Conditions particulières

- La seule mention autorisée de la salle est « **L'Octogone Théâtre de Pully** »
- Il est interdit de fumer, de boire et de manger dans la salle.
- Annulation de la réservation: 50% du prix total en cas d'annulation entre 6 et 3 mois avant le début de la location. 100% à moins de 3 mois.

5. Prestations comprises dans le prix de location de base

- Frais d'électricité
- Frais de chauffage
- Frais de nettoyage de base et normal
- Mise à disposition du matériel technique (tel que décrit dans la fiche technique) sous le contrôle de l'équipe technique du théâtre.
- Mise à disposition du personnel d'accueil

Les heures des membres de l'équipe technique du théâtre nécessaires à la manifestation seront facturées au tarif de CHF 35.- de l'heure (majoration de 150% pour le travail du dimanche, jours fériés et de nuit (de 24h00 à 06h00))

La direction technique établira un devis estimatif à votre demande, selon les informations que vous lui fournirez.

IV. Informations complémentaires

Nous pouvons vous fournir des prestations supplémentaires facturées en plus du prix de location de base. Selon vos souhaits, nous pouvons vous assurer les services suivants :

- Création d'une page internet sur le site du théâtre (sous la rubrique « autres spectacles ») CHF 100.-
- Matériel technique complémentaire : sur devis